



personne à charge, cohabitant, déclaration fiscale, je suis perdue.

Par **Megane01**, le **12/06/2019** à **12:12**

Bonjour.

Mon compagnon et moi sommes sortis de l'école trop tard et n'avons donc pas droit au chômage. Le salaire de mon compagnon est tout juste supérieur au minima cohabitant, je n'ai donc pas droit au CPAS. Nous ne sommes que cohabitants. Devons-nous déclarer quelque-chose pour qu'il paye moins d'impôts? Puis-je me mettre à sa charge? Sachant qu'il n'a que des contrats intérim hebdomadaires et que sa situation peut encore changer, ou les rôles s'inverser. Que pouvons-nous faire pour améliorer la situation?

Merci beaucoup.

Par **amajuris**, le **12/06/2019** à **13:18**

bonjour,

j'ignore ce qu'est le CPAS,

les termes compagnons et cohabitants sont contradictoires, compagnon est synonyme de concubin.

si vous ne travaillez pas, vous pouvez travailler pour améliorer votre situation.

résidez-vous en france ?

salutations

Par **Lag0**, le **12/06/2019** à **13:22**

Bonjour,
Je suppose qu'elle est en Belgique...

Par **amajuris**, le **12/06/2019** à **13:40**

je pensais également à un pays étranger.